

**Décision n° 2010/01-06 relative
à l'habilitation de Télécom Lille-I
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par Télécom Lille-I dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Patrick Gerlier (rapporteur principal), Jean-Jacques Lenne (membre de la CTI) André Mora (expert), et présenté lors de la séance plénière des 12 & 13 janvier 2010
- Le directeur Bertrand Bonte entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Créée en 1990 sous le nom d'ENIC, l'école était un GIE entre l'opérateur public de télécommunications et l'université Lille 1. Les statuts ont été modifiés en 1997, suite au changement de statut de l'opérateur public. En 2005, l'école est devenue TELECOM Lille1. Les statuts ont été clarifiés sans changer la forme de GIE. Cette situation conduit à la considérer comme un établissement privé nonobstant le statut public des membres fondateurs.

TELECOM Lille 1 entend être un acteur de l'enseignement et de la recherche régionaux, en s'inscrivant pleinement dans la stratégie de l'Institut Telecom dont elle fait partie. L'école a la volonté de participer au renouvellement des cadres des STIC dont les départs en retraite massifs vont fragiliser un secteur qui demeure un vecteur important de croissance.

L'école délivre de 115 à 150 élèves par an (dont 80 étudiants et 30 apprentis actuellement) pour un effectif total de 627 en 2008/2009. Le flux d'entrée par le concours et le recrutement sur titres est de 157 en 2009. Les places offertes en apprentissage ont doublé à partir de 2007.

1/ Formation

L'objectif est de former les futurs ingénieurs et managers de la société de l'information, des réseaux et des systèmes d'information; les doter d'une vision généraliste du domaine et d'une certaine expertise pour leur permettre de maîtriser les nouvelles technologies, de s'adapter et d'innover.

L'école délivre un diplôme unique mais avec plusieurs voies d'accès : formation initiale en 5 ans, avec possibilités d'entrées complémentaires en 3^{ème} année, formation en 3 ans sous statut d'apprenti, formation continue.

2/ Évolution de l'école

Les recommandations faites dans le passé concernaient surtout la clarification des statuts de l'école et de ses liens avec ses tutelles. Ces recommandations ont été suivies, même si la communication de l'école ou de ses tutelles n'est toujours pas exempte d'ambiguïtés.

Par ailleurs, la CTI a recommandé à l'école de développer les relations à l'international (ce qui a été suivi, même si les efforts sont à poursuivre) et d'organiser le cursus pour l'apprentissage sur 3 ans.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les points forts de l'école :

- L'importance des stages
- Les relations avec les entreprises
- La pluridisciplinarité couvrant pratiquement tout le champ des STIC, source d'adaptabilité du diplômé
- Le sens du concret, réponse métier fonctionnelle à un problème
- La qualité du corps enseignant
- Les outils et méthodes pédagogiques innovantes

Et les points où elle doit progresser

- Un faible taux de féminisation (faiblesse de la plupart des écoles du domaine)
- L'organisation des stages en 4^e et 5^e années
- L'équilibre entre la diversification souhaitée des stages et leur nombre
- Les partenariats permettant les échanges à l'étranger
- La procédure VAE à affiner

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation Telecom de Lille 1, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de Télécom Lille-I*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue

La CTI **recommande** à l'école de :

- améliorer la fiche RNCP en l'exprimant en compétences spécifiques et non comme une liste de connaissances,
- rédiger le supplément au diplôme
- affiner la procédure VAE pour ne dévaloriser ni le titre d'ingénieur, ni le diplôme de l'école
- développer les relations internationales en nouant des partenariats en nombre suffisant pour permettre des échanges réels,
- prendre des mesures pour diminuer le taux d'échec encore trop important en 1^e année.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme «Ingénieur diplômé de Télécom Lille-I»:

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 12 & 13 janvier 2010
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD